



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RU-902-09-2017
RÈGLEMENT NUMÉRO RU-901-04-2017

Aux personnes intéressées par :

- Le premier projet de règlement numéro RU-902-09-2017 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015
- Le règlement numéro RU-901-04-2017 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Que lors d'une séance extraordinaire tenue le 25 juillet 2017, le conseil a adopté le *Premier projet de règlement numéro RU-902-09-2017 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 aux fins d'inclure des dispositions concernant la garde de poules pondeuses* ainsi que le *Règlement numéro RU-901-04-2017 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014 aux fins d'inclure des dispositions concernant l'obligation d'obtention d'un permis de construction pour un poulailler et parquet ainsi qu'un certificat d'autorisation pour la garde des poules*

1. Le premier projet de règlement numéro RU-902-09-2017 a pour objet d'insérer certaines nouvelles terminologies ainsi que des dispositions spécifiques relatives aux poulaillers et parquets extérieurs et à la garde de poules pondeuses.
2. Le règlement numéro RU-901-04-2017 a pour objet d'inclure des dispositions concernant l'obligation d'obtention d'un permis de construction pour un poulailler et parquet ainsi qu'un certificat d'autorisation pour la garde des poules et de fixer les tarifs de tels permis et certificat.
3. Que le premier projet de règlement numéro RU-902-09-2017 ainsi que le règlement numéro RU-901-04-2017 feront l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le **7 août 2017, à 18h00**, à l'hôtel de ville de la Municipalité, situé au 88 rue des Érables à Grenville-sur-la-Rouge.
4. Qu'au cours de cette assemblée, le maire ou le membre du conseil désigné par lui expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
5. Que le premier projet de règlement numéro RU-902-09-2017 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
6. Ces projets de règlement touchent plusieurs zones du territoire.

Qu'une copie du projet de règlement numéro RU-902-09-2017 et du règlement numéro RU-901-04-2017 sont disponibles pour consultation aux bureaux de l'hôtel de ville, situé au 88 rue des Érables à Grenville-sur-la-Rouge, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h le vendredi.

Donné à Grenville-sur-la-Rouge, ce 27^e jour du mois de juillet de l'an 2017.

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier